



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 22726

Numéro SIREN : 807 678 511

Nom ou dénomination : 2THELOO RAILWAY

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2017 sous le numéro de dépôt 35352

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 02-06-2017

N° DE DEPOT : 035352

N° GESTION : 2014B22726

N° SIREN : 807678511

DENOMINATION : 2THELOO RAILWAY

ADRESSE : 13 rue Riblette 75020 Paris

MILLESIME : 2014

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Bilan Actif	Au 31/12/2014			
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	245 017		245 017	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	5 085		5 085	
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	250 102		250 102	
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	250 102		250 102	

Bilan Passif

Bilan Passif	Au 31/12/2014	
	Net	Net
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel dont versé : 250 000	250 000	
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(4 190)	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	245 810	
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I bis)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	1 726	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 566	
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	4 292	
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	250 102	

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 10/11/2014 au 31/12/2014			Total
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffre d'affaires Net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL (I)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			4 190	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges				
TOTAL (II)			4 190	
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(4 190)	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V - VI)				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			(4 190)	

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 10/11/2014 Au 31/12/2014	
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)		
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	4 190	
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	(4 190)	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2014 dont le total du bilan avant répartition est de 250 102 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : (4 190) Euros.

Il s'agit du premier exercice de la société, d'une durée de 2 mois, recouvrant la période du 10/11/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'entreprise :

La société par action simplifiée 2Theloo Railway, créée en 2014, réalise une activité de développement, d'implantation et d'exploitation d'un concept de boutiques-toilettes dans les centres-villes par l'intermédiaire des gares ferroviaires SNCF.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

- **Activité :**

La société a été créée dans le but de porter le contrat d'occupation temporaire du domaine public avec la SNCF. Ce contrat confie à la société l'installation et l'exploitation de 43 espaces sanitaires. D'une durée de 10 ans à compter de janvier 2015, le contrat prévoit en particulier :

- Un planning des emplacements mis à disposition de la société ;
- Un programme de travaux d'aménagement à la charge de la société pour un total de 10 700 k€ ;
- Les travaux, ouvrages réalisés par la société, restent propriété de la SNCF à l'issue du contrat ;
- Une redevance d'occupation du domaine public à la charge de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Créances et Dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Aucune dépréciation n'a été constatée au cours de l'exercice.

Disponibilités

A la clôture de l'exercice, les disponibilités en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

Effectif

Néant.

Rémunération du dirigeant

Néant.

Composition du capital Social

POSTES CONCERNES	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	250 000	1.00000	250 000
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	250 000	1.00000	250 000

Identité des sociétés consolidant la société mère

Dénomination sociale Siège social	Montant capital	% détenu
2Theloo Holding BV Prins Hendriklaan 17 - 1075AZ Amsterdam - Pays Bas	675 392	100.00

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	117	117	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	244 900	244 900	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	245 017	245 017	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	2 566	2 566		
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	1 726	1 726		
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	4 292	4 292		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	1 726	1 726		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 292	4 292		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation

	Montant Entreprises liées	Montant Entreprises avec lesquelles la soc a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immob incorporelles		
Avances et acomptes sur immob corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		244 900
Capital souscrit et appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	1 726	
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Libellé	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	(4 190)		(4 190)
Résultat exceptionnel (y compris participations)			
Résultat comptable	(4 190)		(4 190)

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Prov. Non déductible année de dotation		
Total des déficits d'exploitation reportables	4 190	1 397
Total des amortissements différés		
Total des moins values à long terme		
TOTAL	(4 190)	(1 397)

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	
- Distributions	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	
Variations du capital social	250 000
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport ...	
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	
- Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)	
Variations en cours d'exercice	250 000
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	250 000
Résultat de l'exercice	(4 190)
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	245 810

2THELOO RAILWAY

SAS unipersonnelle

Au capital social de 250 000 €

13 rue Riblette -75020- PARIS

RCS PARIS 807 678 511

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 11 MAI 2017

Le 11 mai 2017, à 19h, à Paris,

Le Président, la société 2THELOO FRENCH GROUP, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1 938 395 euros, dont le siège social est situé 13 rue Riblette -75020- PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 808 012 553 représentée par son président, la société 2THELOO HOLDING B.V., représentée par Monsieur Kees-Jan BU5

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle ordinaire sur les comptes dudit exercice ;

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le Président procède à l'examen des comptes de l'exercice social débuté le 10 novembre 2014 et clos le 31 décembre 2014, de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 font apparaître une perte de 4.190 euros.

Le Président prend acte que les comptes annuels qui lui sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Puis le Président procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

Il arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de 0 euros et une perte de 4.190 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le président examine ensuite l'affectation du résultat.

Le président décide de proposer à l'assemblée générale d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 4.190 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 4.190 euros.

Affectation



- Au report à nouveau, soit 4.190 euros
- Solde du report à nouveau, soit 4.190 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président déclare qu'il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé ou au cours d'exercices antérieurs.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Président décide de convoquer les associés en assemblée générale ordinaire annuelle le 11 mai 2017 à 9 heure, au siège social, 9 rue Riblette -75020- PARIS à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et quitus au Président;
- Affectation du résultat;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président constate qu'il a tout ce qui est nécessaire pour assurer la préparation et la convocation de l'assemblée générale.

RAPPORT - RESOLUTIONS

Le Président arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'associé unique, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'associé unique.

COMMUNICATION A L'ASSOCIE UNIQUE

Le Président prendra toutes mesures utiles en vue de permettre à l'associé unique d'exercer son droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.



De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre.

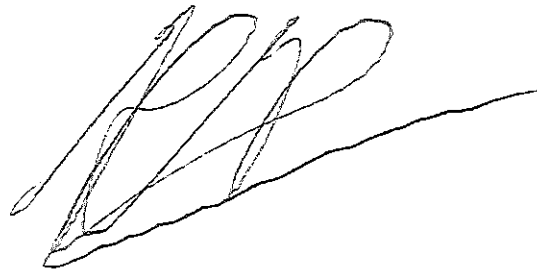
Le Président

2THELOO FRENCH GROUP

Représentée par son président

2THELOO HOLDING B.V.

Représentée par Monsieur Kees-Jan
BUS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'KJB', with a long horizontal line extending to the right.

2THELOO RAILWAY

SAS unipersonnelle

Au capital social de 250 000 €

13 rue Riblette -75020- PARIS

RCS PARIS 807 678 511

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

La société 2THELOO FRENCH GROUP, associé unique et Président de la Société 2THELOO RAILWAY, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'activité de la Société, immatriculée en novembre 2014, tient principalement au développement et à l'exploitation de boutiques-toilettes selon le concept 2THELOO.

L'exercice clos le 31 décembre 2014 n'est pas significatif compte tenu de sa très courte durée (moins de deux mois) et du lancement de l'activité sociale (lancement de cette nouvelle activité en France conformément au concept novateur 2THELOO – concept déjà développé dans d'autres pays-).

Après avoir répondu à une consultation, la Société a conclu, fin 2014, avec le groupe SNCF un contrat d'occupation portant occupation d'emplacements en gare -domaine public- et intéressant 43 sites.

Aux termes de ce contrat, la Société se verra progressivement voir confier l'exploitation commerciale de 43 emplacements en gare selon le concept innovant et unique 2THELOO de « boutiques-toilettes, la SNCF souhaitant notamment une montée en gamme de qualité, une harmonisation des standards de services et de qualité et une augmentation de la valorisation commerciale des gares.

Aux termes dudit contrat, 2THELOO RAILWAY est également tenue de réaliser progressivement d'importants travaux d'aménagement et de réaménagement nécessitant de lourds investissements et de verser une redevance d'occupation à son cocontractant.

Lesdits travaux ont débutés sur l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La Société ne connaît pas de concurrent direct et sérieux à ce jour.

Sur le plan social, il est à souligner l'embauche de plusieurs salarié : *to precise*.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE LE 31 DECEMBRE 2014

Depuis la clôture du premier exercice social au 31 décembre 2014, la Société entrepris des travaux de réaménagements (22 sites ont été réaménagés en 2015, 9 sites ont été réaménagés en 2016) et de rafraîchissement (avant la mise en place de la marque et du concept 2THELOO sur site) et a continué de lancer et de développer son activité.

Avant de signer le contrat d'occupation temporaire du domaine public susvisé, le groupe SNCF travaillait avec plusieurs prestataires, ayant tous une activité de nettoyage de locaux.

En pratique, le changement de mode d'exploitation des espaces sanitaires décidé par le groupe SNCF n'a soulevé aucune difficulté, sous réserve d'une grève décidée en janvier 2015 par les seuls salariés d'un des prestataire -qui depuis lors a été placée en liquidation judiciaire- qui a conduit à convenir d'un protocole d'accord. Moyennant des contreparties, la Société a accepté de créer une société de nettoyage, GASPRO PLUS, aux fins de reprise de la quasi intégralité du personnel de ce prestataire.

Ces évolutions ont été contractualisées au travers d'un premier avenant audit contrat d'occupation.

D'autres évolutions mineures ont donné lieu à un second avenant signé.

Le lancement des nouveaux emplacements au concept 2THELOO et les travaux afférents de réaménagement, outre les travaux de rafraîchissement d'emplacements sous marque blanche et le fait qu'une partie des sites -mis à disposition courant 2015 ou requérant de longues périodes de travaux- n'a pas été opérationnel au cours de tout l'exercice social risque de concourir à la réalisation d'un résultat déficitaire au 31 décembre 2015.

La Société projette une pleine opérationnalité fin 2017 : tous les sites seront alors réaménagés et prêts à fonctionner sous le concept 2THELOO.

Par ailleurs, il convient de souligner l'augmentation substantielle du nombre de clients au cours des exercices 2015 et 2016.

Ces données permettent d'envisager de meilleurs résultats à moyen terme.

Sur le plan social, il est à souligner l'embauche de plusieurs salariés en 2015, l'effectif de la Société étant passé à plus de cent équivalents temps plein.

Il convient également de souligner que les salariés repris par la société GASPRO PLUS, ont initiés des procédures contentieuses en référé par devant le Conseil des Prud'hommes en mai 2015 à l'encontre notamment de la Société.

Le Conseil des Prud'hommes de Paris a déclaré leurs demandes irrecevables en juin 2015.

Lesdits salariés ont alors initiés des procédures contentieuses au fond par devant le Conseil des Prud'hommes de Paris aux fins principalement de rappels de salaires et d'indemnités de congés payés, de dommages-intérêts, de contestation de rupture de contrat de travail, de remise de documents sous astreinte.

De tels contentieux sont exceptionnels de par leur nombre.

Certains contentieux ont fait l'objet d'une radiation prononcée par le Conseil des Prud'hommes en 2016 et début 2017. Les autres sont en cours.

Il convient enfin de signaler que le siège social de la Société a été transféré début 2014 au 13 Rue Riblette -75020- PARIS (auparavant il était sis 8 Place de La Madeleine -75008- PARIS) et que de nouveaux président (la société 2THELOO FRENCH GROUP en lieu et place de Monsieur Almar HOLTZ) et commissaires et comptes ont été nommés.

En considération de difficultés d'organisation administrative et comptable, la Société a obtenu du Tribunal de commerce de Paris l'autorisation d'effectuer les formalités d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2015 pour le 31 mars 2017.

Aucun autre événement significatif n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

A court terme, la Société doit initier et poursuivre la réalisation des travaux d'aménagements et de réaménagement et les travaux de rafraîchissement des emplacements sur le domaine public du groupe SNCF et espère pouvoir accueillir toujours plus de nouveaux clients. La Société projette de finaliser les travaux d'aménagements et de réaménagement fin 2017. A partir de la fin desdits travaux, tous ses sites seront sous le concept et la marque 2THELOO et deviendront pleinement opérationnels.

La Société entend également poursuivre ses efforts pour tenter de se distinguer de sa concurrence indirecte, notamment en installant dans les meilleurs délais le concept 2THELOO et en améliorant la qualité de service rendu aux clients et au partenaire, le groupe SNCF.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Date échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
Date d'échéance exercice clos le 31 décembre 2014	0 €	2.566 €	0 €	0 €

Solde des dettes au 31 décembre 2014 : 2.566 euros.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 0 euros.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 0 euros.
- Le résultat d'exploitation ressort 4.190 euros
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 euros

- Le montant des charges sociales s'élève à 0 euros

- L'effectif salarié moyen s'élève à 0 salariés

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à ... euros.

Compte tenu de du résultat financier (0 euros), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 0 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, - du résultat exceptionnel de 0 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 4.190 euros.

Au 31 décembre 2014, le total du bilan de la Société s'élevait à 250.102 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 4.190 euros de la manière suivante:

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 4.190 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit 4.190 euros

- Solde du report à nouveau, soit 4.190 euros.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport de votre Commissaire aux comptes.

Au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention entre la Société et son Président.

11 mai 2017,

Le Président

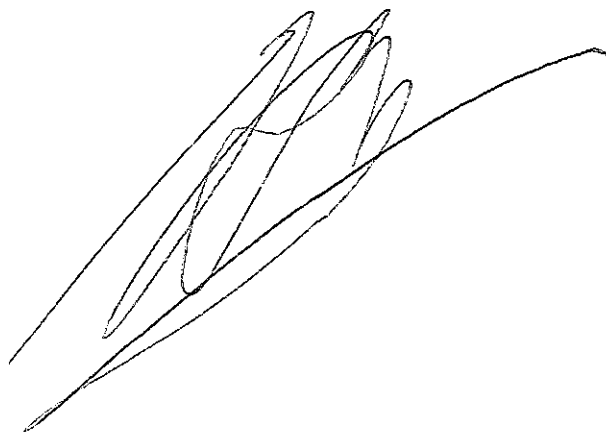
2THELOO FRENCH GROUP

Représentée par son président

2THELOO HOLDING B.V.

Représentée par Monsieur Kees-Jan
BUS

ANNEXE : BILAN et COMPTE DE RESULTAT

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

2THELOO RAILWAY

13, rue Riblette
75020 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Le 9 mai 2017

2THELOO RAILWAY

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société 2THELOO RAILWAY, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

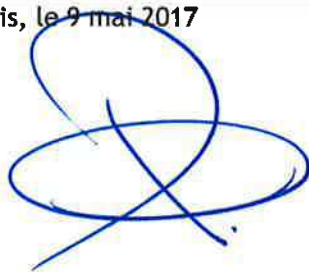
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 9 mai 2017



BDO France - Léger & associés
Représenté par Eric PICARLE
Commissaire aux comptes